

**COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**

Se laver les  
mains très  
régulièrement



Tousser ou  
éternuer dans  
son coude  
ou dans un  
mouchoir



Utiliser des  
mouchoirs à  
usage unique



Saluer sans  
se serrer  
la main,  
éviter les  
embrassades

**MESURES DE SECURITE LORS DU PASSAGE D'UN EXAMEN\***

Examen passé au siège et examen dans une salle extérieure

1. Prise de température de toute personne entrant dans un bureau
2. Nettoyage ou désinfection des mains avec de la solution hydroalcoolique
3. Le visiteur doit porter un masque, s'il n'en possède pas, LCP lui fournira. Ce masque sera porté tant que le candidat est en présence d'un membre du personnel ou d'un autre candidat
4. Distanciation entre deux candidats d'au moins 2 mètres, au siège un marquage au sol est réalisé
5. Pour l'examen théorique une tablette préalablement désinfectée est fournie, elle sera désinfectée à la fin de l'examen à l'aide de lingettes humides
6. Pour l'examen pratique en présence de l'examineur le sujet est donné au candidat. Il se désinfecte les mains avec une solution hydroalcoolique avant de remplir son exemplaire et l'enveloppe d'examen qu'il date et signe. A la fin de l'examen le candidat laisse le document sur le bureau, il sort de la salle, l'examineur le récupère et le met dans l'enveloppe d'examen prévue à cet effet.
7. Cette enveloppe sera entreposée, 24 heures minimum, dans un endroit sécurisé (malette, bureau au siège) avant d'être traitée.

**A- HYGIENE DE BASE**

Des mesures « barrière » (distanciation et hygiène de base) sont mises en œuvre pour tout individu et salarié aussi bien au siège de l'entreprise qu'en dehors de celle-ci (examens passés dans des salles extérieures) afin de se protéger et de protéger les autres :

1. Maintenir une distance d'au moins un mètre entre les personnes.
2. Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir à usage unique en cas de toux ou d'éternuement.
3. Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs à usage unique, que l'on jette immédiatement à la poubelle.
4. Se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
5. Se laver soigneusement et régulièrement les mains, avec de l'eau et du savon et les essuyer avec des papiers à usage unique de préférence, en l'absence de point d'eau utiliser une solution hydroalcoolique.
6. Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

7. Les personnels seront informés de ces bonnes règles d'hygiène de base et il faut s'assurer que les produits nécessaires sont à disposition en quantité suffisante.

## **B- HYGIENE DES LOCAUX**

Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Le nettoyage, dans une salle extérieure, sera assuré par l'examineur qui dispose du matériel d'hygiène nécessaire.

Les produits de nettoyages habituels peuvent convenir puisque le SARS-CoV-2 est entouré d'une enveloppe de lipides facilement dégradés par les tensioactifs contenus dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants.

Dans le cadre de bureaux partagés, ou de salles louées, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...

Au siège les bureaux et les salles d'examen seront désinfectés tous les jours à l'aide d'appareils générateurs d'UV pendant 30 minutes, les fenêtres des dites pièces seront ouvertes 30 minutes à minima.

Pour cela, il faut s'assurer :  
de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage...), du ramassage régulier des poubelles

## **C- PRESENCE D'UN CAS DE COVID 19**

En cas de survenue d'un cas COVID-19 sur le lieu de travail, aérer la pièce quand c'est possible. Il est préférable d'attendre un délai de plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage. Laver ensuite les gants à l'eau et au savon, puis se laver les mains dès le retrait des gants.

Les déchets produits par la personne contaminée suivent la filière d'élimination classique.

## **D- PORT DU MASQUE**

Les mesures « barrières » sont les principales mesures pour éviter la transmission (distanciation, règles d'hygiène...).

Le port d'un masque chirurgical ou d'un masque FFP2 est réservé à certaines catégories de professionnels particulièrement exposés selon des modalités bien définies par le Ministère de la santé.

En dehors des soins aux patients, des masques alternatifs ont récemment été mis au point. Ils peuvent être proposés à des personnels exposés au public ou pour éviter qu'une personne émette dans l'environnement des gouttelettes en toussant, éternuant ou parlant à visée collective pour éviter la contamination d'autres personnes. Cette dernière catégorie nécessite d'être porté par tout un collectif de travail. Il convient dans tous les cas de rester très vigilant et d'éviter les erreurs de manipulation qui pourraient entraîner un risque de transmission. Pour cela, il convient d'éviter de toucher l'avant du masque y compris lors du retrait, et de se laver les mains ou de réaliser une friction hydroalcoolique avant de le mettre et après l'avoir retiré.

\*Ces mesures sont applicables à compter du 11 mai 2020 jusqu'à nouvelle disposition.